

Présidence : représentant du Ministère du travail

Représentants des employeurs

- UNGE (présente)
- FENIGS (Présente)
- CSNGT (Pouvoir donné à FENIGS)
- UNTEC(Présent)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU-CFDT (Présent)
- FGFO CONSTRUCTION (Présente)
- FNSCBA CGT (Absente)
- CFE-CGC-BTP (Présente), arrivée en cours de commission.

RELEVÉ DES DECISIONS COMMISSION MIXTE PARITAIRE

APPROUVE

MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

9h30 – 16h

Présentiel

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
II.	VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CMP DU 6 OCTOBRE 2021	3
III.	POSITION DES ORGANISATIONS REPRESENTATIVES SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION :	3
IV.	ACTUALISATION DES TABLEAUX DES ARTICLES 3 ET 5 DE L'ACCORD DE FUSION – COMPOSITION ET RÉPARTITION DES SIÈGES DE LA COMMISSION, SOUS RÉSERVE DE PUBLICATION DES ARRÊTÉS DE REPRESENTATIVITÉ. (1H)	4
V.	NEGOCIATION D'UN PROJET D'ACCORD ÉPARGNE SALARIALE (1H). (SOUS RÉSERVE DE PROPOSITION D'UN PROJET D'ACCORD PAR LE COLLEGE PATRONAL).	4
VI.	CAHIER DES CHARGES DE CONSULTATION DE PRESTATAIRES POUR LA GRILLE DE CLASSIFICATION	4
VII.	POURSUITE DES ÉCHANGES SUR LES 9 THÈMES DE L'ACCORD DE FUSION DU 7 MAI 2019, CONFORMEMENT À L'ACCORD DE FUSION.	5
VIII.	QUESTION DIVERSES	6

I. Approbation de l'ordre du jour

DECISION

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec ajout questions diverses demandées par l'UNTEC :
- Acter la décision prise en CPNEFP sur la répartition des charges et recettes en % , géomètres et économistes sur le périmètre OPCO ATLAS.

II. Validation du relevé des décisions de la CMP du 6 octobre 2021

DECISION

Le projet de relevé des décisions est adopté à l'unanimité.

III. Position des organisations représentatives sur le fonctionnement de la commission :

- Demande de retour en commission paritaire (CPPNI)
- Demande de maintien en commission mixte paritaire

POSITION

FO – CFTC : Demandent le maintien en CMP

SYNATPAU – CFDT : Demande le retour en CPPNI et demande que ce sujet soit mis à l'ordre du jour de la prochaine CMP sous réserve de la publication des arrêtes de représentativité.

UNTEC : Demande le retour en CPPNI

FENIGS : Demande le retour en CPPNI

CSNGT : Demande le maintien en CMP

UNGE : Demande le retour en CPPNI

DECISION

Maintien en CMP :

2 organisations syndicales ont demandé le maintien en CMP

1 organisation patronale a demandé le maintien en CMP.

IV. Actualisation des tableaux des articles 3 et 5 de l'accord de fusion – composition et répartition des sièges de la commission, sous réserve de publication des arrêtes de représentativité. (1h)

DECISION

Report à la CMP du 8 décembre 2021

V. Négociation d'un projet d'accord épargne salariale (1h). (Sous réserve de proposition d'un projet d'accord par le collège patronal).

DECISION

Les éléments sont en cours d'élaboration par l'UNGE et seront transmis sous une semaine aux organisations patronales pour étude et seront présentés à l'ordre du jour de la CMP du 8 décembre 2021.

VI. Cahier des charges de consultation de prestataires pour la grille de classification.

DECISION

Chaque organisation adressera avant le 25/11/2021 et au secrétariat les noms des prestataires destinataires du cahier des charges.

Le secrétariat adressera le cahier des charges à l'ensemble des prestataires et les réponses seront mises à disposition sur la drop box au fil de l'eau, avec l'envoi d'un mail d'information à toutes les organisations.

VII. Poursuite des échanges sur les 9 thèmes de l'accord de fusion du 7 mai 2019, conformément à l'accord de fusion.

1- Vie de la convention collective

Durée

Révision

Dénonciation

Suivi

2- Relations individuelles de travail

Conclusion et rupture du contrat

Type de contrats

Embauche, essai, préavis

3- Durée du travail et congés

Durée

Repos

Congés

4- Rémunération

Classification

Salaire minimum conventionnel.

5- Relation collective de travail

Droit syndical

Institutions représentatives du personnel

Négociation dans la branche

6- Protection sociale complémentaire

7- Formation professionnelle

8- Egalité entre les femmes et les hommes

9- Santé au travail

DECISION

Rédaction en séance jusqu'à la fin de l'article 6.

VIII. QUESTION DIVERSES

- Répartition des charges et recettes en % des géomètres et économistes sur le périmètre FIIAC :

DECISION

La CMP a pris connaissance de la décision de la CPNEFP relative à la clé de répartition du droit de tirage des fonds mis à disposition par l'OPCO ATLAS établi sur la base des masses salariales des branches géomètres et économistes.

Inscription du point pour négociation de la répartition des charges de fonctionnement des commissions paritaires à l'ordre du jour de la CMP du 8/12/2021.

Projet d'ordre du jour de la CMP du 8 décembre 2021

La prochaine commission se réunira dans les locaux de L'UNTEC 74 rue de la fédération 75015 PARIS, de 9h30 à 17h et en format présentiel uniquement, sauf cause liée au Covid-19. (Cas contact, garde d'enfant).

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour – **10 minutes**
2. Approbation du projet du relevé des décisions de la CMP du 10 novembre 2021 – **10 minutes**
3. Position des organisations représentatives sur le fonctionnement de la commission, sous réserve de parution des arrêtés de représentativité.
 - Demande de retour en commission paritaire (CPPNI)
 - Demande de maintien en commission mixte paritaire
4. Actualisation des tableaux des articles 3 et 5 de l'accord de fusion – composition et répartition des sièges de la commission, sous réserve de publication des arrêtés de représentativité. (1h)
5. Négociation d'un projet d'accord épargne salariale **(1h)**. (Sous réserve de proposition d'un projet d'accord par le collège patronal)
6. Négociation sur la répartition des charges et recettes en % des géomètres et économiste sur le périmètre FIIAC.
7. Cahier des charges de consultation de prestataires pour la grille de classification – Décision portant sur les prestataires à auditionner. **(1h maximum)**
8. Poursuite des échanges sur les 9 thèmes de l'accord de fusion du 7 mai 2019, conformément à l'accord de fusion :
 1. Vie de la convention collective,
 2. Relations individuelles de travail,
 3. Durée du travail et congés,
 4. Rémunération,
 5. Relation collective de travail,
 6. Protection sociale complémentaire,
 7. Formation professionnelle,
 8. Egalité entre les femmes et les hommes,
 9. Santé au travail.
9. Questions diverses.